# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

## SESSION ORDINAIRE

Séance du Vendredi 15 Novembre 1878

## PROCÈS - VERBAL

SOMMAIRE: Musée de peinture. Nouvel envoi de neuf tableaux par M. Brasseur. — Musée industriel. Offre à la Ville pour ce Musée par MM. Casse et Fils de la copie du tableau l'Aurore, du Guide. — Exposition universelle. Envoi des rapports des délégués de la Ville, à l'examen de la Société industrielle. — Budget de 1879. Suite de la discussion.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le Vendredi quinze Novembre, à huit heures quinze minutes du soir, le Conseil municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel-de-Ville.

Présidence de M. Jules DUTILLEUL, Maire.

Secrétaire : M. MEUREIN.

#### Présents :

MM. ALHANT, BAGGIO, BOUCHÉE, CANNISSIÉ, CHARLES, DECROIX, DELÉCAILLE, Ed. DESBONNETS, J.-B. DESBONNET, DESCAT, DESCHAMPS, GARDRAT, GAVELLE, LAURENGE, Géry LEGRAND, MARIAGE, MERCIER, MORISSON, OLIVIER, RIGAUT, ROCHART, SCHNEIDER-BOUCHEZ, SOINS, VERLY, VIOLLETTE et WEROUIN.

## Absents:

MM. CORENWINDER et CRÉPY, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. MM. Brame, Casati, Catel-Béghin, Delebart-Mallet et Lemaitre.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

M. LE MAIRE annonce au Conseil un nouvel envoi de neuf tableaux fait par M. BRAS-SEUR, le généreux bienfaiteur des Musées, ce sont:

- 1.º Portrait de Femme, par Victor-Jean ou Victors, élève de Rembrandt;
- 2.º Le Christ insulté, par L. Cranaek;
- 3.º Tarquin et Lucrèce, attribué à Quentin Metsis;
- 4.º et 5.º Deux Volets gothiques, attribués au Maître de Liesborn;
- 6.º La Vierge et l'Enfant Jésus, attribué à Jean Gossaert, dit Mabuse;
- 7.º La Fuite en Egypte, paysage par Blaes, Henri;
- 8.º Un Cirque, allégorie par Hunskerk;
- 9.º Tête d'étude, par Liévens.

#### LE CONSEIL

Continue à M. Brasseur l'expression de sa profonde gratitude et de l'admiration que lui inspirent ses nobles sentiments de libéralité.

M. LE MAIRE est heureux d'avoir à signaler au Conseil une autre donation faite par l'un des plus grands industriels de la localité, l'honorable M. CASSE. Il ne peut en faire mieux connaître l'importance qu'en donnant lecture de la lettre suivante:

Fives-Lille, le 15 Novembre 1878.

#### MONSIEUR LE MAIRE,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter l'offre que nous faisons au Musée industriel de Lille du tableau de l'Aurore, du Guide, qui a fait partie de notre collection de damassés à l'Exposition universelle, et pour Jaquelle nous avons obtenu le Grand Prix, la plus haute récompense décernee par le Jury à l'Industrie linière.

Ce tableau, qui était la pièce la plus remarquable de notre Exposition, a été reproduit, par le tissage, dans les proportions exactes du chef-d'œuvre du Guide.

C'est une œuvre locale et, à ce titre, nous espérons qu'il sera agréable à nos concitoyens de la conserver parmi nous.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments très-distingués.

J. CASSE et Fils.

## LE CONSEIL

Applaudit beaucoup à la généreuse pensée qui porte M. J. CASSE à enrichir notre Musée industriel de la pièce capitale de son exposition. Il est unanime pour prier M. le MAIRE de lui transmettre ses chaleureux remerciements.

Aprèscevote M. le MAIRE fait connaître au Conseil que la Société industrielle lui a témoigné d'examiner les rapports présentés par les ouvriers dont l'Administration municipale a facilité le voyage à Paris. Elle se propose de récompenser les meilleurs travaux par des médailles.

M. WERQUIN, Adjoint au Maire, pense qu'il serait bon que ces rapports fussent d'abord examinés par une Commission du Conseil municipal.

M. le MAIRE objecte que la Société industrielle a plus de compétence que qui que ce soit pour cet examen ; que les ouvriers trouveront un heureux stimulant dans les récompenses qu'elle projette de leur décerner. Il ajoute que d'ailleurs les rapports seront ultérieurement renvoyés au Conseil municipal avec les jugements dont ils auront été l'objet.

#### LE CONSEIL

Acquiesce avec empressement à la proposition qui lui est faite par la Société industrielle.

Exposition universelle.

Envoi des rapports des délégués de la Ville à l'examen de la Société industrielle. L'ordre du jour ramène la discussion du budget de 1879, restée à l'article 13. Travaux municipaux.

Budget de 1879

Suite de la discussion M. le MAIRE, résumant la discussion engagée dans la dernière séance, rappelle que l'Administration et la Commission des finances proposent de maintenir le *statu quo* dans la distribution du personnel, tandis qu'un amendement présenté par M. MARIAGE demande la fusion des services des bâtiments et des études.

M. J.-B. DESBONNET, Adjoint, témoigne son étonnement des attaques dirigées contre l'Administration, dans la séance du 12 de ce mois, à propos d'errements anciens que l'on accuse plusieurs de ses membres d'avoir déserté. Il éprouve le besoin de répondre à ces reproches.

Dans l'argumentation présentée par M. MARIAGE, trois personnes sont mises en présence, l'Ingénieur en chef, l'Inspecteur principal des bâtiments et l'Inspecteur principal des études. L'Ingénieur en chef émargeait d'abord assez largement au budget. Sa situation s'est amoindrie successivement par suite de la diminution du nombre et de l'importance des travaux à exécuter. Son traitement est ramené aujourd'hui à des proportions acceptables. De plus ce fonctionnaire déclare formellement son intention de se retirer dans deux ans.

A qui sera dévolue sa succession à ce moment ? très-probablement à l'Inspecteur principal des études, dont le service, en raison de ses aptitudes et de son caractère administratif, se rapproche le plus de celui de l'Ingénieur. S'il doit être promu à ce poste, pourquoi l'envoyer aujourd'hui à la direction des bâtiments, où il faudra le remplacer dans deux ans ? Ce serait vouloir apporter le trouble et la désorganisation dans le personnel. Le service des bâtiments ne séduit pas du tout d'ailleurs l'employé qui occupe une position si distinguée à la tête du bureau des études, et qui n'est pas du tout architecte.

Je passe maintenant, dit M. l'Adjoint, au Chef du service des bâtiments; ce que l'on veut, c'est sa révocation, dont on déguise la demande derrière une proposition de fusion. Je ne vois pas ce que l'on pourrait y gagner; car, si on le congédie, il faudra nécessairement le remplacer par un employé qui ne coûtera guère moins, si on le veut capable. On ne retirera donc de la mesure qu'une économie insignifiante.

Ceux de nos collègues, qui font le procès de l'Architecte, objectent qu'il travaille peu. Je l'ai cru longtemps comme eux avant d'arriver à l'Administration. Depuis que j'ai reçu, en ma qualité d'Adjoint, la délégation des travaux municipaux, je me suis trouvé journellement en relations avec ce fonctionnaire, contre lequel, je l'avoue, j'avais des préventions. J'ai dû reconnaître qu'il met un ordre parfait dans son service; qu'il y apporte une grande activité, et qu'il est exclusivement occupé de la mission municipale qu'il a acceptée. L'excellente organisation, qu'il a créée, lui permet de faire beaucoup avec un personnel très-restreint. Le Conseil en

aura la preuve, s'il veut bien écouter la nomenclature suivante des travaux fournis par M. l'Architecte depuis le 1er Janvier dernier.

1.º Travaux neufs en cours d'exécution, qui ne seront terminés qu'à la fin de l'année prochaine.

Restauration de l'église Saint-Sauveur.	Ces travaux ne seront achevés qu'à la fin
Restauration de l'église Sainte-Catherine.	de 1880.

Construction du groupe scolaire Saint-Michel	107,000 fr.
Construction du groupe scolaire du faubourg du Sud	72,000
Construction de l'asile de Roland	62,000
Construction de l'école, rue du Jardin	50,000

2.º Travaux de grosses réparations en cours :

Aux écoles académiques,

A l'asile de la rue de la Deûle.

A l'asile Saint-Pierre Saint-Paul.

A l'école, rue de l'Ecole.

## 3.º Travaux d'entretien:

Du  $1^{\rm er}$  Janvier à ce jour , on a donné satisfaction à sept cent vingt-cinq lettres de demandes de réparations.

4.º Projets et devis divers présentés à l'Administration municipale, du 18 Fé	vrier à ce jour:
18 Février. — Devis de travaux à faire aux écoles académiques	850 fr.
20 Février. — Premier projet de construction du groupe scolaire du	
faubourg du Sud	65.000
5 Avril. — Deuxième projet pour la construction de l'école rue Dujar-	
din :	50.000
6 Avril. — Devis pour la construction d'un carrousel	8.500
1.er Mai Devis de travaux à faire à l'asile de la rue de la Deûle	1.770
6 Mai. — Deuxième projet de construction du groupe scolaire du fau-	
bourg du Sud	72.000
8 Mai. — Projet de marquise pour le groupe Saint-Michel	4.500
19 Mai. — Devis pour travaux de l'asile incendié de la rue de la Deûle.	4.000
23 Mai. — Devis pour l'installation d'un laboratoire de botanique.	3.500
23 Mai. — Devis pour les fêtes publiques	13.000
6 Juin. — Ecoles académiques. — Devis pour un laboratoire de bota-	
nique	4.500

A reporter. . . .

227.620

Report. 6. 1	227.620
17 Juin. — Projet de construction de magasins pour les sucres et pour	Samuel Co.
les douanes, boulevard d'Italie	522.000
27 Juillet. — Devis des travaux de vacances	32.630
19 Août. — Travaux de consolidation de l'école de filles du groupe du	
Sud (devis montant à)	3.500
29 Août. — Projet de transformation de la Halle aux sucres en un	
Musée	295.000
22 Octobre. — Projet d'une nouvelle appropriation de l'Hôtel-de-Ville,	
par suite de l'enlèvement des Musées	90.000
Total	1.170.750 fr.

Toutes ces études, reprend M. J.-B. DESBONNET, ont été exécutées personnellement par l'Inspecteur principal du service des bâtiments. Si nous avions dû les demander à un architecte, nous eussions été amenés à payer des honoraires bien autrement considérables que le modeste traitement de 6,000 que nous servons.

Voilà ce que mes collègues de l'Administration et moi avons constaté, de nos yeux, depuis notre arrivée à l'Hôtel-de-Ville, et voilà pourquoi nous avons modifié notre manière de voir à l'endroit d'un service que nous pensions inutile, et que nous reconnaissons aujourd'hui indispensable. Nous sommes convaincus que ce serait une faute au point de vue des intérêts municipaux, en même temps qu'une injustice à l'égard du fonctionnaire congédié, que de supprimer un emploi qui est absolument nécessaire au bon fonctionnement des services. Après les explications qu'il vient de donner, M. l'Adjoint croit que le Conseil n'hésitera pas à voter le statu quo proposé par l'Administration et adopté par la Commission.

M. GAVELLE trouve inattaquable la première partie de l'argumentation de M. J.-B. DES-BONNET: s'il est un emploi, dit-il, dont l'inutilité soit incontestable, c'est assurément celui de l'ingénieur en chef, directeur des travaux municipaux; personne parmi nous ne conteste que cette fonction n'ait eu sa raison d'être à une autre époque. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que M. MASQUELEZ a rendu des services éminents à la Ville; mais les circonstances ont changé. On nous dit, pour nous engager à conserver un ingénieur en chef, que le titulaire consent à une réduction de 3,000 francs sur ses appointements. Eh bien, Messieurs, je vous avoue que je ne comprends pas ce marchandage! je ne le trouve digne ni de la Ville, ni de M. MASQUELEZ. De deux choses l'une: ou nous avons encore besoin des services de M. l'Ingénieur en chef, et il ne peut entrer dans l'esprit de personne de les lui marchander; ou nous pouvons nous en passer, et dès lors notre devoir est de rayer son traitement du budget de 1879, en lui accordant, comme cela se fait toujours envers un

fonctionnaire d'un ordre aussi élevé et d'un mérite aussi incontestable, une année de traitement, soit 10,000 francs à titre d'indemnité, et comme témoignage de notre reconnaissance pour les services rendus. Or je suis convaincu que la grande majorité du Conseil pense, comme moi, qu'un ingénieur en chef est désormais inutile à la tête des travaux municipaux; ceux de nos collègues, en effet, qui se sont donnés pour mission de défendre ici, non pas M. MASQUELEZ, car personne ne songe à l'attaquer, mais la fonction qu'il occupe, n'ont trouvé d'autre argument que celui-ci: Un ingénieur, disent-il, est nécessaire pour faire en haut lieu les démarches utiles aux intérêts de la Ville; lui seul aura l'oreille des hauts fonctionnaires de l'Administration centrale. Messieurs, une pareille allégation me paraît insoutenable! Quoi ? Un Maire de Lille, un Adjoint délégué aux travaux, n'auraient pas auprès du Gouvernement l'influence d'un ingénieur en chef! C'est inadmissible.

Il me paraît donc absolument démontré qu'il est désormais inutile de confier à un ingénieur en chef des ponts-et-chaussées la direction des travaux municipaux.

Ceci admis, en présence de quelle situation nous trouvons-nous?

Nous voyons les travaux municipaux divisés en quatre services distincts :

1.º Service des études ; 2.º Service des bâtiments ; 3.º Service de la voirie ; 4.º Service des eaux.

Je ne nie pas que cette division n'ait pu être utile à l'époque des grands travaux de l'agrandissement de la Ville; mais aujourd'hui je la considère comme mauvaise. Indépendamment, en effet, de l'économie que l'on réaliserait par une organisation plus logique (économie qui a bien son importance puisque je vous montrerai tout-à-l'heure qu'elle se chiffrerait par 19,400 francs), on obtiendrait encore un service mieux fait.

Mais pour atteindre ce double but il faut une réorganisation complète des services sur de nouvelles bases, qui sont les suivantes :

Suppression des Inspecteurs principaux chefs des quatre services.

Suppression de tous les Inspecteurs et Sous-Inspecteurs actuels.

Finsemble	50 000 fm
des compteurs	19.000
Maintien du personnel actuel des bureaux et de l'employé chargé du relevé	
chacun des huit arrondissements de la Ville, à 3,000 francs chacun	24.000
Nomination de huit Inspecteurs chargés de la surveillance des travaux dans	
Nomination d'un Directeur des Travaux municipaux à	7.000 fr.

au lieu de 69,400 francs, qui figurent aux propositions du Maire pour la formation du budget de 1879, soit une économie de 19,400 francs.

Avec l'organisation actuelle, pour une construction quelconque, Ecole, presbytères, etc., vous avez affaire tout d'abord au service des bâtiments, puis aussi à celui des eaux pour

la pose des eaux de la Ville, et à celui de la voirie pour les branchements d'aqueducs, remaniements de pavés, etc., etc.; soit trois Inspecteurs en mouvement pour un travail unique. Avec le système que je vous propose, au contraire, l'Inspecteur de l'arrondissement serait seul chargé de la surveillance des travaux en général.

Voyons maintenant si nous devons appliquer immédiatement cette réforme? Evidemment non! Malgré tous les avantages qu'elle comporte je me garderai bien de vous faire une semblable proposition. A côté des intérêts de la Ville nous avons à tenir compte, pour être justes, des droits acquis, des services rendus par des employés d'un mérite et d'un dévouement incontestables, et qui n'ont d'autre tort que de remplir des fonctions que le temps a rendues inutiles.

Je vous propose donc simplement d'adopter mon programme en principe avec les dispositions transitoires suivantes :

- 1.º Suppression des fonctions d'Ingénieur en chef à partir du 1.er Janvier 1879.
- 2.º Nomination, à partir de la même époque, aux fonctions de Directeur des Travaux municipaux, de M. MONGY, dont M. J.-B. DESBONNET nous faisait tout-à-l'heure un éloge si mérité, avec trois Inspecteurs municipaux des bâtiments de la voirie et des eaux sous ses ordres.
  - 3.º Suppression des emplois d'Inspecteurs principaux par voie d'extinction.

Tel est, Messieurs, le programme dont j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption; Membre, depuis plusieurs années, de la Commission des Travaux, j'ai pu me rendre compte des besoins du service dont nous discutons aujourd'hui l'organisation, et je suis convaincu que la solution, que je soumets à votre appréciation, aurait les meilleurs résultats.

M. LE MAIRE fait remarquer que M. GAVELLE apporte dans le débat des éléments complétement nouveaux, et auxquels le Conseil n'est pas préparé. Il faudrait les soumettre à l'examen d'une Commission avant d'en délibérer. Le plan de réforme présenté par M. GAVELLE ne peut pas s'appliquer dès l'an prochain. Dès lors il ne modifie pas l'économie du budget de 1879, et rien ne s'oppose à ce que ce dernier soit voté. Si le Conseil prend en considération le programme exposé par notre honorable collègue il sera discuté ultérieurement. J'ajoute, dit ce Magistrat, que depuis longtemps déjà M. MASQUELEZ m'a manifesté l'intention de se retirer au 1.er Janvier 1880 et que le caractère de l'honorable ingénieur, ainsi qu'une lettre d'aujourd'hui même, prouvent que l'hypothèse d'un marchandage n'a et ne saurait avoir aucune espèce de fondement.

M. GAVELLE répond qu'il ne l'entend pas ainsi : pour lui, la suppression de l'Ingénieur

en chef est un commencement d'exécution, qui peut se faire dès le 1.er Janvier prochain, et qui par suite profiterait, comme économie, au budget en cours de discussion. Il croit que ce qu'il y aurait à faire serait de nommer une Commission pour examiner le programme qu'il vient d'avoir l'honneur de soumettre au Conseil, et de réserver le vote de l'article du budget en discussion, jusqu'à ce que ladite Commission ait présenté son rapport.

M. VERLY croit pouvoir mettre d'accord ses honorables Collègues, en proposant au Conseil l'adoption de l'amendement suivant :

Le Conseil, insuffisamment édifié sur la question de la fusion des services des Travaux municipaux par les arguments contradictoires qui lui ont été soumis, et estimant cependant qu'il y a lieu d'introduire des réformes et d'apporter des économies dans ces services, vote les propositions budgétaires de l'Administration et de la Commission des Finances, sous la réserve que l'Administration présentera dans le courant de l'année prochaine un projet d'ensemble pour la réorganisation desdits services.

M. LE MAIRE appuie la prise en considération de l'amendement présenté par M. VERLY, et invite le Conseil à statuer sur le budget des Travaux pour 1879.

M. MARIAGE ne partage nullement cet avis. Deux systèmes économiques, dit-il, sont en présence: celui que j'ai eu l'honneur d'indiquer au Conseil dans la dernière séance, et celui que M. GAVELLE vient d'exposer, et que je n'hésite pas à combattre, de même que j'ai combattu les propositions budgétaires pour ce service. Je tiens à déclarer toutefois que je n'attaque en rien l'Administration municipale. Je me garde d'autant plus de le faire, que je la sais divisée sur la question qui nous occupe, et il ne saurait, en effet, en être autrement, puisque son chef actuel, l'honorable M. Jules DUTILLEUL, s'exprimait comme suit le 29 Décembre 1876, en sa qualité de Rapporteur du budget de 1877:

Les crédits ouverts, chaque année, à cet article, depuis huit ans, ont suivi une marche décroissante, et cela s'explique par le ralentissement progressif des grands travaux nécessités jusqu'ici par l'agrandissement de Lille. De 94,730 fr. 29, en 1869, ils se sont successivement en 1871, abaissés à 84,142 fr. 36; en 1873 à 75,481 fr. 29 pour descendre en fin au budget de 1876 à 73,500 francs. Nous eussions voulu cette année-ci encore suivre les traditions d'économie inspirées sous ce rapport à nos devanciers, mais l'épuration déjà faite l'année dernière nous a rendu cette œuvre presque impossible.

M. DUTILLEUL était alors partisan des réformes : il présentait, avec la Commission, un budget des travaux de 73,700 francs. Aujourd'hui qu'il est Maire, il y a lieu de supposer qu'il s'est incliné devant la majorité de l'Administration pour porter cette somme à

77,150 francs après la réduction de 3,000 francs consentie par M. l'Ingénieur en chef sur son traitement, ce qui fait une augmentation de 7,000 francs sur l'année 1877.

Une autre raison me fait penser que M. LE MAIRE n'est pas d'accord avec ses Adjoints, c'est sa réponse à notre honorable Président de la Commission des finances, qui lui demandait au nom de cette Commission la suppression de l'emploi de Chef du service des bâtiments. N'a-t-il pas dit alors que c'était aussi son avis ; mais que la majorité de l'Administration en avait décidé autrement.

M. RIGAUT, Adjoint, m'a dit également que notre collègue, M. Jules DECROIX avait traduit mal sa pensée, et qu'il était disposé à voter la suppression de l'emploi de M. DETROIS. Ceci prouve donc que l'Administration n'était pas unanime pour porter le chiffre à 77,000 francs.

Nous convenons que pour les travaux en cours d'exécution, la présence d'un Ingénieur en Chef n'a pas une grande utilité; mais, d'un moment à l'autre, il peut surgir des questions très-importantes pour la Ville, par exemple des questions dans le genre du détournement de la Deûle. C'est alors qu'un ingénieur a un très-grand rôle à remplir; car si l'on ne peut contester que le Maire et ses Adjoints soient toujours bien reçus des Ministres, quand ils se présentent devant eux, on ne peut nier qu'ils aient dans les bureaux un accès moins facile que l'Ingénieur en chef, qui retrouve parmi les fonctionnaires occupant les plus hauts emplois dans les ministères d'anciens collègues de l'école polytechnique, avec lesquels il est dans des relations d'amitié. Il est évident que si M. MASQUELEZ quittait complétement son emploi, vous seriez obligés de le remplacer par un autre ingénieur.

Les Compagnies de chemins de fer avaient d'abord composé leur personnel avec des ingénieurs sortant de l'Ecole centrale. Elles n'ont pas tardé à reconnaître la nécessité de prendre également des ingénieurs sortant de l'Ecole polytechnique, afin de faciliter leurs relations dans les ministères. Ce sont les mêmes raisons qui guident l'Orateur. Aussi voudrait-il conserver M. l'Ingénieur en chef le plus longtemps possible, dans l'intérêt même de M. MONGY, auquel il reconnaît des aptitudes suffisantes pour être placé à la tête du service des travaux, surtout, si, après son départ, M. MASQUELEZ consentait à devenir l'ingénieur Conseil de la Ville.

Je ne doute pas, ajoute l'Orateur, que M. MONGY reconnaîtrait lui-même que s'il survenait une difficulté quelconque entre la Ville et l'Etat, il serait bien plus fort pour triompher des difficultés après avoir examiné et étudié ces questions avec son ancien chef.

Quant à M. DÉTROIS personne n'ignore ses dissentiments avec son chef. Laisser ces deux fonctionnaires en présence, c'est vouloir apporter un empêchement au bon fonctionnement du service.

M. LE MAIRE fait remarquer que la discussion s'écarte de l'objet en délibération. Deux

questions seulement sont en présence : la fusion des services des bâtiments et des études, et d'autre part le statu quo. Il invite les Orateurs à rester sur ce terrain. Il rappelle que l'Administration et la Commission réclament le statu quo pour 1879, ce qui laisse la possibilité de substituer à M. l'Ingénieur en chef, le 1er Janvier 1880, un nouveau directeur des travaux. M. MASQUELEZ pourrait être encore, à titre de Conseiller de la Ville, consulté dans les grandes questions. L'économie désirée par le Conseil se trouverait ainsi accomplie sans que les services aient été désorganisés.

M. GAVELLE voterait le *statu quo* si l'Administration s'engageait à prendre, dans un an, M. MONGY comme directeur des travaux.

M. WERQUIN, Adjoint, fait remarquer que l'Administration ne peut prendre d'engagement à ce sujet sans renoncer à ses prérogatives; car c'est à elle qu'appartient le droit de nomination des employés.

M. LE MAIRE ajoute que, sans prendre d'engagement, l'Administration tiendra certainement grand compte des préférences du Conseil quand la question de principe sera vidée, c'est-à-dire quand il aura été statué sur les projets de réforme présentés au cours de la discussion par M. GAVELLE.

Ce magistrat met aux voix le maintien du statu quo dans la distribution des services des travaux municipaux pour 1879, avec suppression de l'emploi d'ingénieur en chef, à partir du 1er Janvier 1880.

Le Conseil adopte.

M. GAVELLE demande le renvoi de son plan de réforme à l'examen d'une Commission.

M. J.-B. DESBONNET, Adjoint, croit ce renvoi inutile : le budget des travaux pour 1879 est voté. Lorsque viendra le budget de 1880, la Commission des finances examinera les propositions de l'Administration et émettra son avis.

M. LE MAIRE partage cette manière de voir; mais pour donner complète satisfaction à M. GAVELLE, il s'engage à faire connaître au Conseil les propositions de l'Administration à propos de la réorganisation des services municipaux, avant la présentation du budget de 1880.

#### ARTICLE 15

#### Police.

M. VERLY rappelle que le service du parquet absorbe une grande partie du personnel de la police; que c'est là un service public, extra-municipal, et qui légitimerait l'intervention de l'État dans le budget très-lourd et pourtant insuffisant de la police. Lyon et Marseille reçoivent des subventions du gouvernement. La ville de Lille, en raison de son immense étendue et de la grande position qu'elle occupe dans le Nord, a certainement droit aux mêmes faveurs.

M. J. DECROIX partage ce sentiment. Il ajoute que Lille est une ville frontière et que, de plus, elle est très-voisine d'une maison centrale qui chaque jour lache des détenus sur la voie publique. Cette situation appelle certainement l'intervention du Gouvernement dans nos dépenses de police.

M. CHARLES est complétement de l'avis de ses deux collègues. Il dit que sur trois cents arrestations faites à Lille, deux cents concernent des étrangers, et particulièrement des Belges. Il signale la nécessité de créer un poste de police du côté de la rue d'Armentières où les vols sont nombreux et d'en ajouter un autre dans le quartier de la rue de Juliers, fréquenté par de nombreux malfaiteurs. Il fait remarquer que les cinquième et sixième arrondissements de police englobent une population de 70,000 habitants, beaucoup trop considérable pour qu'il puisse y être fait un bon service.

M. MARIAGE émet le vœu que les médecins chargés du service des dispensaires des filles soumises soient renouvelés tous les deux ou trois ans. Ces emplois sont généralement confiés à de jeunes praticiens ; il n'est pas juste de les leur conserver quand ils se sont fait une belle position, et qu'ils sont, comme plusieurs des titulaires actuels, professeurs de la Faculté.

M. MORISSON, Adjoint, ne partage pas complétement l'avis de MARIAGE. Pour son compte on lui a plusieurs fois proposé ce service, et il l'a refusé; mais il croit qu'il pourrait être dangereux, au point de vue de la santé publique, de confier cette mission à des médecins qui débutent. Il faut là, pense-t-il, l'œil exercé d'un vieux praticien.

M. LE MAIRE dit que l'Administration examinera la question posée par M. MARIAGE.

## ARTICLE 17.

## Droits de pesage

- M. Soins n'adopte pas les conclusions de la Commission sur la réduction des traitements proposés par l'Administration pour les peseurs. Il objecte que si l'on pèse moins, le temps de ces employés n'en est pas moins entièrement accaparé.
  - M. le Rapporteur répond qu'ils ne sont pas employés toute la journée.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

## ARTICLE 19.

#### Foire annuelle

- M. le Rapporteur fait connaître que la Commission insiste pour que toute gratification sur ce crédit soit retranchée à M. MIDART, inspecteur de la Voirie, dont le traitement vient d'être augmenté de 1,000 francs.
- M. Jules DECROIX demande que l'on supprime toutes les gratifications, qui ne sont que des argumentations déguisées des traitements.
- M. WERQUIN, Adjoint, répond que l'on atteindra ce but en faisant l'application de la proposition qu'il a faite, dans l'une des dernières séances, d'inscrire désormais dans les propositions de budget les noms de tous les employés qui émargent.

#### ARTICLE 33.

#### Entretien des horloges publiques.

- M. VIOLLETTE attire l'attention de l'Administration sur l'état de l'horloge de la Grande Place, qui se dérange très-facilement.
- M. LE MAIRE fait remarquer qu'il s'agit là d'un appareil dont la vétusté commande le remplacement, qu'il est disposé à proposer au Conseil.

## ARTICLE 34 (bis).

Le Conseil inscrit sous cet article le crédit de 25,000 francs pour entretien des salles d'asile et des écoles (travaux de vacances), suivant le vote qui a été émis dans la séance du 16 Août dernier.

### ARTICLE 42.

## Indemnité aux Greffiers des justices de paix.

M. WERQUIN, Adjoint, témoigne son étonnement du rejet dont cet article a été frappé par la Commission. La loi oblige les municipalités à fournir les locaux nécessaires au fonctionnement des justices de paix. Ces locaux ne comprennent pas seulement le prétoire, le cabinet du juge, mais aussi le greffe, c'est-à-dire le lieu où le greffier peut classer ses minutes, et faire le dépôt de certains actes que les règles de la procédure lui imposent, particulièrement les actes de sociétés commerciales. Or, on sait que la Ville n'a pu jusqu'ici fournir qu'un seul prétoire fort peu digne pour les cinq justices de paix, et qu'elle a dû offrir aux juges une indemnité en échange du cabinet qu'ils sont obligés de prendre dans leur domicile. Les greffiers réclament une indemnité analogue pour leur greffe qu'ils sont amenés à tenir chez eux. Leur réclamation n'est que trop fondée, et c'est une nécessité pour la Ville que de se mettre d'accord avec la loi. L'indemnité que propose l'Administration est d'ailleurs essentiellement transitoire; car elle étudie, on le sait, un projet de modification dans la distribution des divers services domiciliés à l'Hôtel-de-Ville, projet qui lui permettra de faire la part des justices de paix.

M. BAGGIO, Rapporteur, est peu touché des explications qui viennent d'être données. La prétendue satisfaction légale que réclament les greffiers n'est qu'un prétexte pour arriver à une indemnité. S'ils avaient un greffe à la Mairie, ils n'y resteraient pas. Ils font généralement tout autre chose que de la justice de paix : ils sont directeurs d'assurances, receveurs de rentes, agents d'affaires. Ils ont chez eux un véritable cabinet garni de plusieurs employés, et dont les proportions excèdent de beaucoup les besoins du greffe.

M. le Rapporteur croit que le Conseil doit attendre, avant de statuer, que ces Messieurs aient introduit une demande en règle.

M. WERQUIN réplique que cette demande a été remise à l'Administration, et que les greffiers n'avaient pas à s'adresser au Conseil.

M. Jules DECROIX dit que par lieu de dépôt, pour certaines minutes des greffiers, il faut entendre une armoire. S'ils persistent dans leur réclamation, l'Administration pourra leur ouvrir une armoire dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, et elle aura donné satisfaction à la loi.

Le crédit n.º 42 est mise aux voix, il est supprimé.

Le Conseil, continuant l'examen du budget, vote successivement les articles 43, 44, 45 et 46.

La séance est levée et remise à Mardi 19 de ce mois.

CERTIFIÉ:

Le Maire de Lille,

Jules DUTILLEUL.